

Vers la suppression de l'ordre infirmier ?

Dans le cadre de l'examen du projet de loi santé, les députés ont voté dans la nuit du 9 au 10 avril un amendement visant à la suppression de l'ordre national des infirmiers.

L'ordre est inutile, coercitif et il est inacceptable d'imposer aux infirmiers de payer pour travailler. L'immense majorité des professionnels, salariés et libéraux, refuse de s'y soumettre.

Aussi, Force Ouvrière en prend acte de cet amendement qui répond à la revendication que nous portons depuis 2006 y compris dans un cadre intersyndical regroupant les fédérations des personnels hospitaliers.

Cependant FO demeure prudente et ne considère pas encore comme acquise la suppression de l'ordre. En effet, ce vote intervient sans le soutien du gouvernement. Celui-ci considère que l'ordre pourrait aider au développement (à marche forcée) de la chirurgie ambulatoire, des pratiques avancées et des coopérations des professionnels de santé nécessaires à la réalisation de 3 milliards d'économie pour les hôpitaux (avec la suppression de postes ... y compris d'infirmiers) !

Par ailleurs, même si l'abrogation de l'ordre intervenait dans le cadre de la loi de santé, cela ne minore pas notre opposition à ce texte qui est un des instruments de la politique d'austérité et de la réduction des dépenses publiques. La création des groupements hospitaliers de territoires qu'il tente de créer en est l'illustration.

Aussi FO appelle tous les professionnels infirmiers à rester mobilisés et déterminés pour l'abrogation de l'ordre et la suppression de l'obligation de « payer pour travailler ».

Le Secrétariat Fédéral.

Paris, le 10 Avril 2015.

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS